

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 35 **Quorum** : 18

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

12/04/2023

**26 présents** : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, MM. LESAGE Claude. **La Bricoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : MM. BERTHOLLIER Christian, LECOQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : / . **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**06 Pouvoirs** : M. ARGOUD Yves à M. PERSON Philippe, Mme FERRARI Myriam à M. BERTHOLLIER Christian, Mme YACONO Céline à M. PEYSSONNERIE Daniel, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Muriel, Mme LABBAY Catherine à M. PARAVY Jean-Claude, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

**03 Absents** : M. BILLON Pierre, LARDE Alain, M. PICHE Barthélémy.

**OBJET : CONVENTION CADRE PETITE VILLE DE DEMAIN ST GENIX LES VILLAGES**

**Vu** la convention d'adhésion signée le 10 mai 2021 entre la communauté de communes Val Guiers, la commune de St Genix les-Villages et l'Etat ;

**Vu** la délibération n°2021\_04\_27\_08 du conseil communautaire en date du 27 avril 2023 ;

**Considérant** la « convention chapeau » du territoire regroupant les orientations des projets de St Genix-les-Villages et les communes de Pont de beauvoisin Savoie et Isère, le dispositif Petit ville de demain valant Opération de Revitalisation du Territoire, qui a été transmis aux conseillers communautaires ;

**Considérant** le projet de convention cadre Petite Ville de demain St Genix-les-villages avec l'Etat, valant ORT au sens de l'article L303.2 du code de la construction et de l'habitation ;

**Vu** la maquette financière du plan d'action ;

**Considérant** le programme d'actions couvrant les quatre domaines : le développement durable et la mobilité, le cadre de vie et l'espace public, l'habitat et le logement, enfin le commerce et l'artisanat ;

**Considérant** les orientations de la stratégie de revitalisation proposée qui sont :

1. Lutter contre la vacance en provoquant l'installation de foyers, de commerces et de services dans le centre bourg ;
2. Repenser un centre bourg accessible et sûr ;
3. Valoriser les espaces urbains, naturels, patrimoniaux et culturels ;

#### 4. Engager la transition écologique.

**Considérant** le périmètre de l'ORT présenté et validé sur le centre bourg dont le bâti mérite une intervention.

**Considérant** l'avis favorable de la commission finance du 21 février 2023 du projet de maquette financière pour 2023, présentée par Mme Nadège MESTRALLET, conseillère déléguée,

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a régulièrement évoqué la démarche « Petite Ville de Demain » dans laquelle la communauté de communes s'est engagée le 10 mai 2021 avec la commune de S<sup>t</sup> Genix-les-Villages.

Afin d'engager la phase opérationnelle du programme Petite ville de demain, il est nécessaire d'approuver le projet de convention ORT et convention cadre Petite ville de demain S<sup>t</sup> Genix-les-villages valant ORT et ses annexes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **ADOPTE**, à l'unanimité les projets de conventions et ses annexes
- **AUTORISE** le Président à signer la deux convention cadre Petite ville de demain S<sup>t</sup> Genix-les-Villages au nom de la communauté de communes.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 09/05/2023,

**Le Président,  
Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance,  
Georges CAGNIN**

